

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI : UNE FAUSSE PROMESSE?

Montréal, le 30 janvier 2023 – Alors que la session parlementaire débute à Ottawa, le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) lance sa campagne [La réforme de l'assurance-emploi : une fausse promesse?](#) se demandant si le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant avec son engagement de réformer l'assurance-emploi pour le rendre plus juste, plus moderne et plus équitable.



« Les signaux sont pour le moins contradictoires, quand ils ne sont pas inquiétants. La présentation du plan de réforme au Cabinet, prévue cette semaine, a été reportée plusieurs fois : le gouvernement parlait à l'origine de la mise en place du plan de réforme à l'été 2022! », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « Nous sommes notamment préoccupés des [récentes déclarations de la ministre Freeland](#) appelant à la prudence fiscale et à une réduction des programmes de l'état, un discours pratiquement interchangeable avec celui du chef du Parti conservateur ».

Dans le cadre de sa campagne, le Conseil national des chômeurs et chômeuses s'affiche dans les journaux et sur le web, afin de garder l'enjeu de la réforme de l'assurance-emploi dans le débat public. Le CNC réclame une réforme dont les objectifs seront:

- **L'élargissement de la couverture** pour les travailleurs et travailleuses qui sont exclu-e-s ou mal protégé-e-s. Élargir la couverture, c'est établir un critère unique d'admissibilité, proche des réalités du monde du travail. C'est aussi assouplir les trop graves sanctions rattachées aux raisons de fin d'emploi présentement jugées invalides: un-e demandeur-se sur 4, qui a travaillé et cotisé au régime au cours de la dernière année, est refusé-e en raison de ces sanctions.
- **L'amélioration des protections**, en visant à relever le plancher de la période de prestations, ainsi que le taux et la façon de calculer ce dernier. C'est chercher à simplifier l'application de ce programme par l'instauration de règles universelles plus simples, car ce programme est devenu inutilement complexe. Il faut finalement s'attaquer à la question des délais administratifs et autres dysfonctionnements vécus par les prestataires: ces délais sont inacceptables et nous demandons que ces problèmes soient réglés le plus rapidement possible.

« On a l'impression, dans le contexte politique et économique actuel, que c'est maintenant ou jamais. Est-ce que le gouvernement a le courage d'aller de l'avant? », a conclu le porte-parole.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com